

Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".



APPELS À PROJETS, APPELS À CANDIDATURE

Parcours de soins global après le traitement d'un cancer

L'ARS Paca lance un appel à projets régional auprès des structures volontaires pour mettre en oeuvre le parcours de soins global après le traitement d'un cancer

Source : ARS Paca

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le Gouvernement a fixé comme objectif la mise en place d'un **parcours de soins global après le traitement d'un cancer** comprenant notamment un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique pour les patients atteints d'un cancer afin de réduire les risques de séquelles et de prévenir les rechutes.

Pour la mise en oeuvre de ce parcours, l'ARS Paca lance un appel à projet pour les structures volontaires pour participer à ce dispositif et en mesure d'organiser l'ensemble des prestations prévues par le décret n° 2020-1665 du 22 décembre 2020 et de l'arrêté du 24 décembre 2020.

Les structures éligibles sont les suivantes :

Les maisons de santé pluri-professionnelles, les centres de santé pluridisciplinaires ou pluri-professionnels, les communautés professionnelles territoriales de santé, dont les projets de santé ont été validés par l'Agence régionale de santé.

Toute structure en mesure :

d'effectuer l'ensemble des bilans et consultations, concernant ces soins de support, par une équipe pluridisciplinaire ;
de rémunérer les professionnels intervenant sur la base de justificatifs des bilans ou consultations de suivi réalisés ;
et de recueillir les données nécessaires à l'évaluation du dispositif.

A ce titre, les dispositifs d'appui à la coordination peuvent répondre à cet appel à projets dès lors qu'ils peuvent justifier de conventions avec des effecteurs de soins de leur territoire pour assurer ces bilans et consultations ;

• les établissements de santé notamment ceux autorisés en cancérologie

Dépôt et date limite des candidatures : Les dossiers de candidature doivent être déposés **jusqu'au vendredi 30 avril 2021 inclus**,

par mail aux deux adresses mails suivantes :

elodie.cretel-durand@ars.sante.fr ; carole.blanvillain@ars.sante.fr

Documents à télécharger :

> [Dossier de candidature](#)

> [Cahier des charges](#)

Pour plus d'informations, consultez le [site de l'ARS Paca](#)



> [Accédez à notre rubrique "Parcours Global Post-traitement du Cancer"](#)

Dernière mise à jour le 03 mars 2021

< PRÉCÉDENT

^
TOUTES LES ACTUALITES

SUIVANT >